



Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Ali Pacha, chef de cabinet
DATE : 28 mai 2019
OBJET : Nomination Comité d'inspection professionnelle

1* ¹	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
	Le Comité d'inspection professionnelle doit être formé d'au moins 9 membres selon l'article 1 du <i>Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats</i> . Dans une optique d'assurer le bon fonctionnement du comité et de maintenir un nombre suffisant de membres, il est nécessaire de nommer un remplaçant en raison du départ d'un membre.
2	Recommandation ou résolution proposée
	Procéder à la nomination de Me Philippe Dufort-Langlois au Comité d'inspection professionnelle.
3	Autres éléments pertinents, le cas échéant
3.1	Impacts financiers : N/A
3.2	Consultations effectuées : Le comité de nomination
3.3	Documents joints : Aucun

¹ Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.